



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LONGPONT

Séance du 20.02.2019

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>		
<b>DEPARTEMENT AISNE</b>		
<b>Nombre de membres</b>		
<b>En exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
11	11	11
<b>Date de convocation : 13.02.2019</b>		
<b>Date d'affichage : 13.02.2019</b>		

Le vingt février deux mille dix-neuf à 20 h, le Conseil Municipal de Longpont, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles DAVALAN, Maire.

**Présents :** Mrs Jean-Pierre DUVAL – Thierry GAUTHIER – Gérard PARIS - Michel BRUNET- Christian MOQUET - Bruno DELBENDE – Patrice THEVENON – Francisco MANGAS  
Mmes Isabelle VERDUN – Amélie DUMAY

**Secrétaire : Christian MOQUET**

### **01 Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19.12.2018**

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour,  
Modification des statuts du SISSER  
Le conseil municipal donne son accord.

Monsieur Moquet rappelle la nécessité de convoquer la commission de travaux pour les projets de voirie chaque année.

### **02 Modification des statuts du SISSER**

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la commune au SISSER créé par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2017.

Sur proposition formulée par le Président, le syndicat intercommunal scolaire de la Savière-en-Retz s'est réuni le 6 février 2019 pour décider de modifier l'article 6 :

« le comité élit parmi ses membres un bureau qui sera composé d'un président »

Comme suit :

« le comité élit parmi ses membres en bureau qui sera composé d'un président et de deux vice-présidents ».

En conséquence, il vous est proposé :

- D'adopter la modification des statuts, proposée et votée par le SISSER lors de sa réunion du 6 février 2019
- De demander à M. le Préfet de l'Aisne de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts du SISSER.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal donnent un avis favorable à la modification apportée aux statuts du SISSER.

### **03 Annulation vente bâtiment des tourelles 1 rue de la glacière**

Vu la délibération du 26 septembre 2018 décidant de la vente de l'immeuble communal cadastré AB 71

Vu la délibération du 11 novembre 2018, accordant la vente à Monsieur Alfred de Montesquiou

Considérant les courriers échangés entre la commune et Monsieur Alfred de Montesquiou,

Vu le courrier du 05 février 2019 de Monsieur Alfred de Montesquiou demandant l'annulation pure et simple de l'acquisition de l'immeuble communal cadastré AB71 sous réserve de l'acquisition de l'espace de pelouse rue des tourelles démembré de la voie publique, attenant à sa propriété cadastrée AB 70. Les conditions de prise en charge des frais d'enquête publique, de commissaire enquête, et du géomètre décidées dans la délibération du 11.11.2018 restent inchangées.

Le conseil municipal vote par : 9 voix Pour – 1 voix abstention – 1 voix contre

#### **04 Délibération route d'Artagnan**

Vu la délibération du 26.06.2019 annulée, vu la délibération du 19.12.2019 refusant la nouvelle proposition d'un autre tracé pour la route d'Artagnan. Le tracé n°2 est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

#### **05 Evolution indice – indemnités des élus**

Le Maire propose la modification du taux d'indemnité versé à partir du 01/01/2019 (réévaluation en fonction des hausses salariales dans la fonction publique).

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité les taux suivants :

Gille Davalan – Maire	17 % de l'IB 1027 (taux maximal)	soit 70 %
Gérard Paris 2 <sup>ème</sup> Adjoint	6.6 % de l'IB 1027 (taux maximal)	soit 70 %
Bruno Delbende 3 <sup>ème</sup> Adjoint	3.65 % de l'IB 1027	soit 38.71 %
Patrice Thevenon 1 <sup>er</sup> adjoint	3.65 % de l'IB 1027	soit 38.71 %

#### **06 Débat d'orientations budgétaires**

Bruno Delbende, Maire-Adjoint, présente les orientations budgétaires :

de fonctionnement soit :

Un résultat positif global en diminution sur 2018 au regard de la vacance du logement communal 1 rue de la glacière au 31 juillet dernier et du fait d'un titre annulé sur exercice antérieur.

de l'investissement soit :

L'ensemble des dépenses validées en 2018 sont reconduites sur le nouvel exercice puisqu'en cours ou non réalisées. D'autres projets chiffrés sont en attente d'accord de subvention et seront présentés ensuite pour avis à la commission travaux.

Questions diverses :

CCID réunion le 18/03/2019

Point sur le recensement de la population 2019

Dimanche 26 mai – élections européennes

17 mars Loto et 30 mai Brocante organisés par Familles Rurales

Fin de la séance 22 h